

L'inceste, un crime nouveau ?¹

Le grand scandale de la découverte de Freud demeure : sa découverte de la sexualité infantile. Découverte est le mot exact. Un phénomène observable, évident, aura été recouvert, rendu invisible, inconcevable, par... Par quoi au juste ? Par les préjugés d'une société bourgeoise à la fin du XIX^e siècle ? Allons bon ! Par le refoulement, en chacun, de sa propre sexualité infantile. Le refoulement de la sexualité infantile aura toujours été d'actualité. Rares furent les éclairs de lucidité. Diderot, par exemple, commentant la philosophie politique de Hobbes : le petit humain, si on ne l'éduquait fermement, serait un petit tigre qui tuerait son père et coucherait avec sa mère.

Nous l'oublions toujours : Je suis ce petit humain-là.

On peut faire l'hypothèse que si aujourd'hui certains s'acharnent sur Freud, c'est précisément pour recouvrir à nouveau la vérité de la sexualité de l'enfant, qui fonde toute la théorie freudienne. L'immense construction de Freud ne rend pas seulement compte de l'étiologie des névroses et de leurs symptômes, mais du fondement de la loi qui organise la société des humains. Freud fonde en conséquence une philosophie politique : l'ordre étatique, la moralité, le droit et la religion sont des formations réactionnelles au complexe d'Œdipe. Ce qui constitue l'humain et la société — pas d'humain qui n'appartienne à une société — c'est le refoulement des pulsions sexuelles, et d'abord le renoncement à la mère comme objet sexuel. La prohibition de l'inceste fonde toute société humaine, on le sait et on l'a dit de toutes sortes de façons².

Il se trouve qu'aujourd'hui prolifèrent au sein des familles les accusations d'inceste et les incarcérations de parents. Il se trouve aussi qu'on envisage dans la rédaction du Code pénal une nouveauté : une qualification, une détermination du crime d'inceste, qui jusqu'ici n'était pas caractérisé en tant que tel dans la section des agressions sexuelles. (Le Code énonce seulement que l'infraction est aggravée si elle est commise

¹ Titre original : « Des mères accusées d'inceste »

² Cf. S. Freud, *L'avenir d'une illusion*, Paris, PUF, 1971, et S. Freud, *Le malaise dans la culture*, Paris, PUF, 1995.

par un ascendant légitime, adoptif ou naturel.) Pourquoi ? Cette question soulève, en chacun d'entre nous, de profondes résistances. J'ai choisi de faire un détour, en m'intéressant à un passé qui présente l'avantage de nous être lointain.

Mon attention s'est portée sur la fin du xv^e siècle, en Occident chrétien. En Allemagne (Rhénanie) on se met soudain à accuser des femmes : elles se livrent à des débauches collectives. Elles y mêlent les enfants. Ce sont à coup sûr des pratiques démoniaques : le sabbat des sorcières.

Le crime dont on accuse ces femmes est nouveau. Jusque-là, les tribunaux ecclésiastiques s'étaient accordés pour réfuter la croyance populaire au sabbat des sorcières : un reste de superstition païenne, tout au plus. Le crime est sexuel. En faire la preuve est donc difficile. Heureusement, la vérité sort de la bouche des enfants ! Des enfants témoignent qu'ils ont participé aux sabbats, et le prouvent aux enquêteurs : en reproduisant devant eux les danses rituelles diaboliques, les sarabandes.

Le crime est si nouveau qu'il n'a pas de détermination légale. Qu'à cela ne tienne ! En 1484, une bulle pontificale détermine le crime en lui donnant son existence officielle et son nom : l'hérésie des sorcières. Il relève dès lors de l'Inquisition. Il se trouve — ce n'est pas négligeable — que le pape, Innocent VIII, a été convaincu par un inquisiteur allemand, Henry Institoris, dont la passion à brûler collectivement les femmes (des sorcières !) s'était jusque-là heurtée à la forte résistance des tribunaux ecclésiastiques.

Quel est précisément ce crime ? Résumons la bulle pontificale : dans certaines régions de la Germanie, maintes femmes oublieuses de leur salut se sont livrées sexuellement aux démons incubes et succubes. Ce n'est pas tout : par leur faute, le monde dépérit. Les femmes sont stériles. Le bétail avorte. Les fruits pourrissent. Les récoltes sont détruites.

En conséquence, l'inquisiteur en Germanie est pourvu de tous les moyens pour éradiquer l'hérésie de sorcellerie. La chasse aux sorcières commence. Au fur et à mesure qu'on enquête, les faits se mettent à surgir. Horrible surprise ! Pas une ville, pas un village, qui n'abrite sous son toit un foyer de perversités cachées !

Comment mener à bien des enquêtes si délicates ? Et comment faire face à des procédures de plus en plus nombreuses ? Et puis, comment convaincre les sceptiques, qui refusent encore de croire à l'épidémie de

débauches sexuelles ? qui demeurent persuadés de l'innocence des prévenues ? qui persistent à remettre en liberté les accusées ?

L'inquisiteur allemand, Henry Institoris, rédige donc, à la hâte, un Code spécifique de procédure pénale. Il veut éclairer et guider les juges néophytes. Manuel en main, l'enquêteur hésitant devant ce crime nouveau et trop mal connu, saura recueillir les témoignages, et faire surgir la vérité.

Le code de procédure pénale, *Le marteau des sorcières*³, explique à la fois comment obtenir les aveux et en quoi consistent les aveux qu'il s'agit d'obtenir ! C'est un triste fatras de théologie simpliste et de préjugés, et rien n'est plus effrayant que son légalisme pointilleux qui autorise la persécution et la torture. C'est une lecture qui promet le dégoût, la frayeur, et la tristesse.

On y trouve aussi un matériel d'étude. Je vous livre le résultat de mon travail : la construction que j'ai tirée de l'analyse du texte précis.

L'hérésie de sorcellerie est un crime nouveau qui surgit entre 1484 et 1486 d'une bulle pontificale et d'un code inquisitorial. Un crime jusqu'ici négligé, et nouveau par l'attention qu'on lui porte soudain, par l'étendue des ravages qu'on lui prête, et par l'ampleur de la répression (des milliers de femmes seront accusées de sorcellerie et brûlées.) Après une période d'hésitations et de controverses, la réalité de ce crime s'imposera pour deux siècles. (En France, il faudra un édit de Colbert en 1680 pour mettre fin à l'existence du crime de sorcellerie.) Comment peut-on créer, en tant que réalité admise par tous, un crime nouveau ? C'est une vraie question. Nous avons, grâce à la bulle d'Innocent VIII et au manuel de l'inquisiteur, la réponse. Comment identifier un crime nouveau ? À partir d'un réel !

Dans le réel il y a des enfants qui meurent en bas âge. Dans le réel il y a des couples stériles. Des hommes impuissants. Des grossesses qui ne sont pas menées à terme. C'est en tout cas le réel sur lequel se porte l'attention soucieuse de l'inquisiteur. Il y ajoute les récoltes perdues, le pourrissement des fruits, la stérilité des animaux domestiques. Qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Nous devons le comprendre, et ce n'est pas si difficile. Il ordonne son observation, il centre son étude, il focalise ses préoccupations sur le réel de la procréation. Il diagnostique une défaillance dans la reproduction sexuée, un défaut de reproduction vitale. Remarquons

³ H. Institoris et J. Sprenger, *Le marteau des sorcières (Malleus Maleficarum)*, Grenoble, Jérôme Million, 1990.

que l'observation, ainsi ciblée et ordonnée, est une appréciation négative, portant sur le réel. L'observation est orientée par une idéologie. L'inquisiteur a une idée du bien, et son idéal d'une création parfaite. Dans le monde du bien, tous les couples unis par le mariage procréent dans l'ordre et l'harmonie, engendrent des enfants sains, et tous les champs ensemencés produisent de belles récoltes. Les normes de l'inquisiteur exigent un rendement procréatif de cent pour cent. Dans le monde imparfait qu'il déplore, il constate les échecs du rapport sexuel et de la procréation. Il y a donc une cause à cette défaillance, à cette imperfection. Tout son « raisonnement » est là. Tout part de là. Tout va en découler. Il y a une cause aux défaillances du sexe et aux ratages de la procréation. C'est bien plus qu'une hypothèse, un axiome ! L'axiome de l'inquisiteur !

L'inquisiteur, reconnaissons-le, n'est pas loin de penser comme la plupart des humains. C'est sans doute pourquoi le pape se laisse aisément persuader. Innocent VIII, pape typique de la Renaissance, débauché certes mais bon père de famille, souhaite comme tout le monde la sécurité des braves gens et la pérennité de la vie sur cette terre, de générations saines en saines générations.

Quelles causes à l'échec du rapport sexuel ? Qui a introduit un défaut dans la perfection de la création première ? Quel est l'agent du désordre ? Qui compromet la reproduction parfaite du vivant ? Il n'y a pas à chercher bien loin. Une sexualité désordonnée, rebelle, incontrôlable, bref, hors la loi. La sexualité féminine bien sûr. Une jouissance non régulable, imprévisible, insatiable, étrangère à la loi des hommes. Ah ! Il y a bien de quoi s'effrayer, il y a de quoi avoir peur des femmes. L'inquisiteur sait de quoi il parle. Les femmes, il les connaît. Il passe toute sa vie avec elles. Il s'enferme avec elles, pendant des semaines, dans la même prison de l'interrogatoire, il se penche, avidement, sur leurs étranges secrets. Il craint les désordres créés par leurs désirs insatiables, par les débordements de leur jouissance. Il en dresse un catalogue amer. La femme est insatisfaite de nature. Croyez-vous qu'elle se contenterait de son mari ? Non, elle sera frigide. Ou bien elle couchera avec n'importe qui, pour assouvir son appétit de turpitudes avec le premier démon venu. En moins de deux, elle vous rend un homme impuissant. Elle est tout aussi capable de le rendre fou d'amour, de l'égarer complètement, et le malheureux néglige tous ses devoirs, il abandonne son foyer pour la suivre. On en a connu — n'étaient-ils pas ensorcelés ? — qui délaissaient une belle et bonne épouse pour s'attacher à un laideron. Comment ce désordre engendrerait-il des

enfants sains ? Bref, la femme qui s'offre à la débauche, qui attise les passions, est rebelle au bon ordre sexuel qui enjoint de procréer selon la loi.

En tant que mère ? Elle ne vaut rien : elle dévore ses enfants, oui au sens propre, c'est une ogresse qui croque au sabbat les petits bébés.

La cause est entendue. La femme est une sorcière. Elle entraîne les hommes dans le désordre de ses passions, dans le scandale de sa jouissance sans fin. Elle aura toujours été Ève, la tentatrice, qui se laisse séduire par le diable, et ensuite vous séduit.

La suite — logique — des accusations est sans surprise : elle empêche la fonction de procréation chez les hommes ! Elle s'attaque à leur puissance génitale, elle empêche l'érection ou l'éjaculation, elle contamine et empoisonne le sperme. Elle infecte magiquement l'acte vénérien et le fœtus conçu ! Et voilà des couples stériles, des femmes qui font des fausses couches à répétition.

Et bien sûr... Elle manifeste une volonté délibérée et perverse de corrompre l'innocence. Elle aide à la séduction des vierges sages, elle entraîne de pieuses jeunes filles. Elle corrompt la jeunesse, elle mêle les enfants à des pratiques interdites, elle les fait assister à des scènes de débauche, elle les emmène aux sabbats, elle les initie à des jouissances diaboliques.

Il ne restait qu'un petit pas à franchir pour les accuser tout bonnement d'être en famille, en secret, des mères incestueuses. Le pas fut franchi. Il est étonnant de lire, sous la plume du grand Jules Michelet, qu'il croit encore, en 1862, qu'il y eut un peuple entier de mères incestueuses⁴ !

Quelle idéologie permet d'accuser en grand nombre les mères, ou les parents, d'être incestueux ? C'est ce que nous permet d'examiner *Le marteau des sorcières*. L'accusation se soutient de deux illusions.

La première illusion est aisément cernable, grâce à Lacan. Grâce à sa formule choc : « Il n'y a pas de rapport sexuel⁵ ». La condensation de la formule se révèle bien utile. « Il n'y a pas de rapport sexuel », c'est ce qui constitue le sujet humain normalement névrosé, et la névrose collective de l'humanité, comme le dit Freud. « Il n'y a pas de rapport sexuel » signifie l'interdiction portant sur l'objet maternel, et la castration symbolique. On se souvient que la castration symbolique porte d'abord sur l'Autre

⁴ J. Michelet, *La sorcière*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.

⁵ J. Lacan, « L'étourdit », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 455.

maternel. Pour le répéter encore plus simplement, il ne manque rien à l'anatomie d'une femme. Le -φ ne s'imagine que d'un ordre symbolique.

L'inquisiteur, le pape et toute la société veulent nier le « il n'y a pas de rapport sexuel ». Ils tiennent au rapport sexuel : un rapport parfait, entre les sexes, en rapport avec une création parfaite. Une création parfaite à l'origine — celle d'avant la faute, le péché originel — tout autant qu'une progéniture parfaite. Pas de défaut dans la création, pas de faille chez le créateur.

L'inquisiteur nous confirme quelque chose : exiger qu'il y ait du rapport sexuel est précisément une négation portant sur la castration de l'Autre. On comprend dès lors que l'illusion confine au délire, et que le sujet se confronte logiquement à la jouissance abusive de l'Autre. D'un Autre non barré : d'un Autre qui abuse de l'enfant.

Pour cerner la seconde illusion qui soutient les accusations, il faut se souvenir que la société du XV^e siècle est chrétienne, et que chacun vit dans l'espoir du salut. Le Jugement dernier restituera aux chrétiens, après séparation définitive du bien et du mal, l'innocence d'avant le péché originel. Le pape, l'inquisiteur, et toute la société, croient à un idéal d'innocence : qui aura existé, et qu'il faut regagner. Innocent VIII peut bien passer à nos yeux pour un débauché, il n'en prend pas moins au sérieux ce qui lui incombe : tenir ses ouailles dans la voie du salut. Dans ce contexte, la femme, la mère qui séduit les enfants, compromet le salut de la population des chrétiens : elle corrompt à la fois l'innocence des enfants et l'innocence collective idéale.

Plus que tout autre, l'inquisiteur se donne pour mission de rendre — sur cette Terre, avant le Jugement dernier — à la population qui constitue sa juridiction l'innocence originaire. Il traque la faute dans chaque village, dans chaque foyer. Il veut créer une population d'innocents. (On retrouve ici la procréation délirante qui soutient ordinairement, et de tous temps, un sujet dans sa passion à éradiquer le mal.)

Pour autant, la psychopathologie de l'inquisiteur n'appartient tout de même pas à toute la société de son temps ! Non, mais toute la société croit à une création parfaite à l'origine. Elle croit à des enfants créés innocents de nature, avant d'être corrompus par les adultes. Elle croit à un couple originaire, créé tout aussi innocent et parfait, avant la faute.

La croyance en l'innocence des enfants, et en une innocence originaire, conduit aussi à identifier un Autre, une Autre, à la jouissance abusive, criminelle, corruptrice. La seconde illusion nie aussi (et cela tend

au délire) l'imperfection de structure de la création : de la créature comme du créateur. Ceci mériterait bien d'autres développements, mais il nous faut revenir à notre question de départ.

Aujourd'hui ? Aujourd'hui c'est la science qui opère une négation sur « Il n'y a pas de rapport sexuel ». Pour la science, il y a du rapport sexuel : c'est la copulation des gamètes. Pour la science, il y a du rapport sexuel : c'est la procréation médicale assistée. La science gomme les ratages, les défaillances, les impasses, les impuissances, les défauts. Avec la fécondation *in vitro*, avec la réparation programmée du génome, la science promet aussi une création parfaite, parfaitement ordonnée et sans défauts.

Et c'est peut-être en conséquence de la mise en acte, par la science, de l'injonction « il y a du rapport sexuel », et de ce que cela implique, l'idéal d'une création parfaite, que notre société contemporaine se cramponne à une étrange, nouvelle et bien connue illusion, celle de l'innocence des enfants.

Aujourd'hui le réel de la sexualité est bouleversé, dynamité, par la science. C'est un véritable séisme. Ce qui était impossible (le réel) est devenu possible. La science (contraception, fécondation *in vitro*) a effectué l'inconcevable : la dissociation entre la sexualité et la procréation. Avec toutes les conséquences que l'on connaît. Le réel a volé en éclat, et en conséquence l'organisation symbolique — les lois qui depuis l'origine de l'humanité auront toujours encadré, codifié, légalisé la sexualité — subit un bouleversement. Des interdits se lèvent au fur et à mesure que l'impossible devient possible. Dans cette aventure totalement inédite, il est probable que notre société tienne, comme à un dernier bastion, comme à un dernier tabou, à l'*interdit fondamental*, l'interdit de l'inceste, qui fonde l'humanité, et qu'elle s'attache, comme à son dernier salut, à l'innocence de l'enfance, *innocence intégrale*, pure innocence.

Une telle société, qui imagine l'innocence originaire des enfants, identifie aussi, avec le poids du fantasme de chaque sujet qui se veut et se voit innocent, des séducteurs, des adultes incestueux, qui pervertissent les enfants.

Ainsi peut-on prévoir l'augmentation des accusations d'inceste, et envisager qu'on puisse proposer d'identifier l'inceste (le déterminer pénalement) comme un crime nouveau⁶.

⁶ Cf. M.-L. Susini, *Éloge de la corruption*, Paris, Fayard, 2008.